

## ALLEMAND

### ANALYSE ET COMMENTAIRE DE TEXTES OU DOCUMENTS

#### EPREUVE À OPTION : ECRIT

**Brigitte Lestrade, Marcel Tambarin**

**Coefficient : 3 ; durée : 6 heures**

64 candidats s'étaient inscrits à l'épreuve écrite d'allemand du concours 2012, quatre de plus que l'année précédente, 61 se sont présentés, de même qu'en 2010. Avec une moyenne générale de 8,39 comparée à 7,63 en 2011, les résultats de l'écrit cette année sont relativement satisfaisants. Les notes des copies corrigées se répartissent entre 0,5 et 19 sur 20. 23 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 10, dont 7 supérieures à 13. Par contre, le nombre de notes inférieures à 6 sur 20 reste encore très élevé: avec 19 copies notées de 0,5 à 5, dont 7 notes inférieures à 3, presque un tiers des candidats a rendu une copie très faible. L'écart-type est de 4,70 comparé à 4,39 en 2011.

Le dossier proposé à l'écrit en 2012 portait sur le fédéralisme en Allemagne. Comme les années précédentes, le jury avait veillé à soumettre à la réflexion des candidats des documents très diversifiés, pour leur permettre d'éclairer la problématique sous plusieurs angles. En dehors du poème de Friedrich Hebbel intitulé *Ein Reiseabenteuer in Deutschland* (et non *Gesamtausgabe*, comme l'ont écrit bon nombre de candidats), les membres du jury ont proposé cinq textes, rédigés grosso modo entre 2000 et 2010. Un extrait de l'hebdomadaire *Die Zeit* dénonce l'ampleur des pouvoirs du gouvernement de Berlin et appelle à une modernisation du fédéralisme. Un article publié dans *Der Tagesspiegel* se penche sur la péréquation financière entre les Länder qu'il convient de réorganiser. Afin de permettre aux candidats de rafraîchir leurs connaissances tant historiques qu'actuelles sur l'émergence et le fonctionnement du fédéralisme allemand ont été inclus dans le dossier un extrait de la publication *Die Öffentliche Verwaltung* ainsi qu'un article de *Die Zeit* sur les *Föderalismuskommissionen*. Pour compléter ce dossier et afin d'illustrer le fonctionnement concret du fédéralisme y figure aussi un article de *Die Welt* sur les études PISA qui mesurent les performances scolaires des élèves de 15 ans.

La plupart des candidats ont su structurer leur raisonnement en se basant sur les divers documents du dossier. Le plan généralement adopté était divisé en trois parties, dont la première était consacrée au développement historique du fédéralisme, en tant que réponse ou conséquence du morcellement antérieur, la deuxième à étudier les avantages et les inconvénients de cette structuration politique et la troisième, généralement, tentait d'explorer des voies susceptibles d'améliorer le fonctionnement du fédéralisme. Certains candidats ont placé le sujet dans la perspective de l'adoption du fédéralisme comme base d'une éventuelle structure politique européenne, en le traitant en deux parties, la perspective historique et le débat actuel. D'autres encore n'ont vu la question que sous l'angle des avantages et des inconvénients, ces derniers prenant souvent le pas sur les premiers. Si le jury n'attend pas de la part des candidats un plan en particulier, il est vrai que la perspective historique devait, d'une façon ou d'une autre, être présente. Ils ne pouvaient pas non plus faire l'économie du débat actuel avec les thèmes conflictuels tels que le *Länderfinanzausgleich* ou les disparités dans les performances scolaires des élèves selon les Länder. Pour traiter ce sujet, les candidats

devaient faire appel à leurs connaissances historiques, politiques, économiques et sociales, une exigence à laquelle les meilleures copies se conforment fort bien, à la satisfaction du jury.

Comme l'année dernière, l'élaboration d'un plan n'est pas la difficulté majeure rencontrée dans les copies. La plupart des candidats ont en effet su structurer leurs propos de façon sinon convaincante, du moins cohérente. Le jury rappelle que tout plan bien construit et argumenté, si possible enrichi d'observations pertinentes non tirées du dossier, est parfaitement acceptable s'il permet au candidat de traiter le sujet conformément aux recommandations faites précédemment et signalées dans les rapports des jurys. Les problèmes de méthodologie sont en revanche comparables à ceux des années précédentes; aussi les conseils suivants, souvent répétés, mais pas toujours respectés, ne seront-ils pas inutiles : la structure du devoir doit être annoncée en introduction. Un nombre non négligeable de candidats a tendance à l'omettre, alors que la copie est au demeurant de qualité satisfaisante. Rappelons que le correcteur n'est pas censé reconstruire *a posteriori* la démarche du candidat, mais qu'il doit notamment évaluer la conformité entre le projet annoncé et sa réalisation concrète. En outre, les bonnes transitions, dans la mesure où elles limitent l'implicite, facilitent la compréhension de la copie et, partant son évaluation. Une idée originale pour pimenter l'introduction, si elle est en rapport avec le sujet, est également appréciée, sachant que la plupart des candidats se contentent d'énumérer les documents du dossier. Le défaut inverse est également courant : une introduction qui fait la moitié ou plus de la copie, sans que la transition vers le cœur du sujet soit clairement perceptible.

Une autre faiblesse a retenu l'attention des correcteurs : au lieu d'exploiter la synergie entre les documents, certains candidats en proposent une analyse linéaire ou strictement chronologique. Le commentaire implique au contraire un véritable va-et-vient entre les documents, de sorte que le traitement soit analytique. A cet égard, les références doivent être claires et parfois étayées par des citations présentées comme telles, c'est à dire entre guillemets. Il convient en revanche d'éviter leur accumulation artificielle – elle nuit à l'analyse personnelle – et surtout celle des citations étrangères au dossier. Dans certaines copies, nourries de références, d'ailleurs intéressantes, empruntées à la politique ou à l'histoire du fédéralisme, le candidat traite le sujet comme la base d'une dissertation sur un sujet qui lui convient mieux... Les défauts méthodologiques de ce type sont rédhibitoires, même si la qualité intrinsèque des contenus est satisfaisante.

Inversement, le devoir bien structuré, conforme aux règles édictées plus haut, devient vite une « coquille vide » si les erreurs ou les platitudes sont trop nombreuses. Non, la Prusse n'était pas morcelé en 350 Etats au 18ème siècle, non, le *Bundestag* ne « choisit » pas les lois nationales et le *Bundesrat* les lois régionales; le fédéralisme n'est pas non plus une « absurdité » ou « complètement inutile ». Les généralisations excessives qui s'enferment dans une représentation stéréotypée permettent difficilement d'appréhender la réalité et s'avèrent préjudiciables au traitement du dossier. Il est vrai que le sujet du fédéralisme, demandait aux candidats, habitués aux structures politiques d'un Etat centralisé comme la France, un effort de réflexion et de distanciation particulier. Par ailleurs, les correcteurs ont constaté que le niveau de langue d'un nombre encore trop important de candidats est encore si faible qu'il ne leur permet pas d'exprimer clairement leur point de vue. Pour terminer sur une note optimiste : comme l'année dernière, la plupart des candidats font preuve de réelles connaissances concernant le cadre historique de l'Allemagne associées à des notions dans le domaines politique, économique et culturel. L'exploitation judicieuse des documents en est facilitée d'autant.